

Séance extraordinaire du 14 mai 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le jeudi 14 mai 2020 à compter de 11 h 45, à huis clos en visioconférence, en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-028 du 25 avril 2020 par la ministre de la Santé et des Services sociaux en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus). La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents:

Poste	Nom
Conseiller, district électoral n° 2	Monsieur Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Monsieur André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Monsieur Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Monsieur Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Monsieur Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe..

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Règlement n° 2020-279 décrétant des travaux de resurfaçage, réfection de ponceaux et une acquisition de terrain pour le déplacement du cours d'eau du Village dans le rang Rosalie pour une dépense de 2 185 746 \$ et un emprunt maximal de 760 000 \$ pour en acquitter les coûts / Adoption
2. Période de questions
3. Fin de la séance

Résolution 2020-05-203

Règlement n° 2020-279 décrétant des travaux de resurfaçage, réfection de ponceaux et une acquisition de terrain pour le déplacement du cours d'eau du Village dans le rang Rosalie pour une dépense de 2 185 746 \$ et un emprunt maximal de 760 000 \$ pour en acquitter les coûts / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 2020-279 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que celui-ci est publié sur le site internet de la Ville, au bénéfice du public en général;

Considérant l'avis de motion donné par la résolution 2020-05-201 pour le règlement intitulé «règlement n° 2020-279 décrétant des travaux de resurfaçage, réfection de ponceaux et une acquisition de terrain pour le déplacement du cours d'eau du Village dans le rang Rosalie pour une dépense de 2 185 746 \$ et un emprunt maximal de 760 000 \$ pour en acquitter les coûts»;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

En conséquence,

Séance extraordinaire du 14 mai 2020

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que le règlement intitulé «règlement n° 2020-279 décrétant des travaux de resurfaçage, réfection de ponceaux et une acquisition de terrain pour le déplacement du cours d'eau du Village dans le rang Rosalie pour une dépense de 2 185 746 \$ et un emprunt maximal de 760 000 \$ pour en acquitter les coûts», soit et il est adopté.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Fin de la séance

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière